



Mamoudzou, le 14 février 2018

PREAVIS DE GREVE GENERALE

L'intersyndicale de Mayotte, UI CFDT, UDFO, CGT-Ma et CFE-CGC appelle à une mobilisation générale pour grève reconductible à Mamoudzou à partir du 20 février 2018, l'ensemble des travailleurs de Mayotte, afin de dénoncer l'insécurité qui a conduit à la fermeture de plusieurs établissements scolaires et l'arrêt des transports scolaires à Mayotte et qui provoque l'anarchie dans l'île. Nous exigeons la présence permanente des forces de l'ordre devant les établissements qui sont assujettis aux problèmes de violence (lycée de Kahani, lycée de Tsararano, Cité du Nord, LP Kawéni, lycée Kawéni nord, lycée Younoussa Bamana, collège de Dembéni, collège de Passamainty).

Nous exigeons la mise en application immédiate des engagements conclus dans le protocole de fin de conflit du droit de retrait et de reprise du travail du 29 janvier 2018 entre l'Etat, le syndicat de transporteurs STVTM, le conseil départemental de Mayotte, le syndicat FO Transport logistique, SAS Matis, les représentants du personnel de la SAS Matis, GIE TAMA YA LEO NA MESSO et les représentants GIE TAMA YA LEO NA MESSO, avec les modifications que nous avons intégré à la plate-forme revendicative référée ci-dessus.

Article 7 : Nous exigeons l'embauche des 50 médiateurs et 1 contrôleur de zone pour le renforcement du hub de Kahani par l'autorité organisatrice et le gestionnaire de marché.

Article 10 : Tous actes d'incivilité sur le réseau de transport, le gestionnaire du marché s'engage à adapter le plan de transport afin d'éviter le lieu d'incivilité.

Article 11 : Tous actes d'incivilité (caillassage, barrage dans les bus, etc.) sur le réseau de transport engendrent des poursuites contre les acteurs et condamnations.

Article 12 : Dans l'urgence, l'autorité organisatrice de transport et le gestionnaire du transport s'engagent à mettre en place 2 équipes de sureté mobiles.

Article 13 : Tout véhicule opérant sur le réseau Halo qui sera immobilisée à cause d'incivilités conservera ces prestations financières de son service de réseau Halo jusqu'à la réparation de ce dernier.

Article 5 : L'autorité organisatrice s'engage à mettre en place des équipes de sureté Mobile nécessaires.

UI-CFDT
UI
général
B. Ousseni
MAYOTTE
32 rue Marignan
BP 1028
97600 MAYOTTE
Tél : 0289 61 00 81
Fax : 0289 61 00 81
Siret : 440 543 523 00019
clisma3@wanadoo.fr

UDFO
Secrétaire général
Hamidou El-Anzize

N. DAHLANI

CGTMa
Secrétaire général
Nahouda Salim

CFE-CGC
Président

Discret / Dumoy
CONFEDERATION SYNDICALE
DE L'ENCADREMENT CGC
Le + Syndical
CFE - CGC
MAYOTTE
UNION REGIONALE MAYOTTE
R01
SO

Destinataires :

- M. Le Préfet,
- M. le Président du conseil départemental,
- L'ensemble des employeurs du secteur privé et public de Mayotte,